



Revendiquer mes droits de fille

Par **tiote**, le **13/06/2011** à **01:51**

Bonjour,

Quels sont mes droits suite au décès de mon beau père avec qui j'ai toujours vécu depuis ma naissance, à sa charge ainsi que ma mère et ceux même après qu'elle a quitté le domicile et ensuite divorcée, je suis toujours resté avec mon beau père qui pour moi est bien sur mon père mais pas légalement forcément. J'ai un demi frère et une demi sœur qui eux sont ses vrais enfants, on a la même mère.

AI-je des droits, même moindres, comme mon demi frère et ma demi sœur ?? mon beau père m'a élevé depuis ma naissance, déclaré à charge, et aux impôts, etc. Par contre ma demi sœur, même si elle a toujours été déclarée comme moi et mon demi frère n'a jamais vécu avec nous et renie son père, elle a vécu depuis sa naissance avec sa grand mère. A-t-elle malgré tout autant de droits ?? Il est possible de justifier que moi-même j'ai toujours vécu avec mon beau père, mon demi frère et notre mère par les déclarations que j'ai été à charge et également par des témoignages sur l'honneur des personnes de l'entourage, amis, familles, voisins. De même pour ma demi sœur ou ces personnes peuvent déclarer sur l'honneur qu'elle n'a jamais vécu avec ses parents mais avec sa grand mère.

merci d'avance de votre réponse